



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 555

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE
LE LOT 3 099 479 DE LA ZONE M14 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Cb13 ET DE DISTRAIRE
LE LOT 3 100 099 DE LA ZONE Rc15 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rf9**

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020, le règlement n° 555 a été adopté.

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 11 décembre 2019.

Le règlement n° 555 est entré en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 22^e jour du mois de janvier 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 22 janvier 2020 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 28 janvier 2020.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 22^e jour du mois de janvier 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier